

REPUBLIQUE DU SENEGAL



BUDGET 2023



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une-Foi

VILLE DE PIKINE



PROJET DE BUDGET 2023

RAPPORT DE PRESENTATION

Le budget 2023 est élaboré dans un contexte spécifique caractérisé par un ralentissement de la croissance économique sur le plan international et une hausse des prix de l'énergie et de certaines matières premières. Cette situation qui découle particulièrement du conflit entre la Russie et l'Ukraine, ne sera pas sans conséquence sur la mobilisation des ressources de l'Etat et des collectivités territoriales.

Ainsi, pour s'adapter à cette crise, des dispositions particulières sont prises pour une exploitation maximale du potentiel fiscal de la ville et une exécution efficiente des dépenses aussi bien de fonctionnement que d'investissement.

En recettes, il est prévu une augmentation sensible des recettes soutenue par :

- Le renforcement de la collaboration entre la ville de Pikine et les services chargés de la détermination de l'assiette fiscale et du recouvrement ;
- L'atteinte des objectifs visés dans les contrats de performances signés avec le Centre fiscal de Pikine et la Perception en termes d'augmentation du volume des émissions et d'amélioration de l'efficacité du recouvrement des recettes fiscales ;
- La mise à jour du fichier des redevables des impôts fonciers à partir des recensements effectués par le Centre fiscal de Pikine en relation avec la commission de la fiscalité locale ;
- La consolidation du niveau de performance déjà atteint par la Ville de Pikine lors des dernières évaluations à la performance effectuées dans le cadre de la mise en œuvre du PACASEN. Elle a pour finalité de permettre à la ville de continuer de bénéficier des allocations de performance du FECT

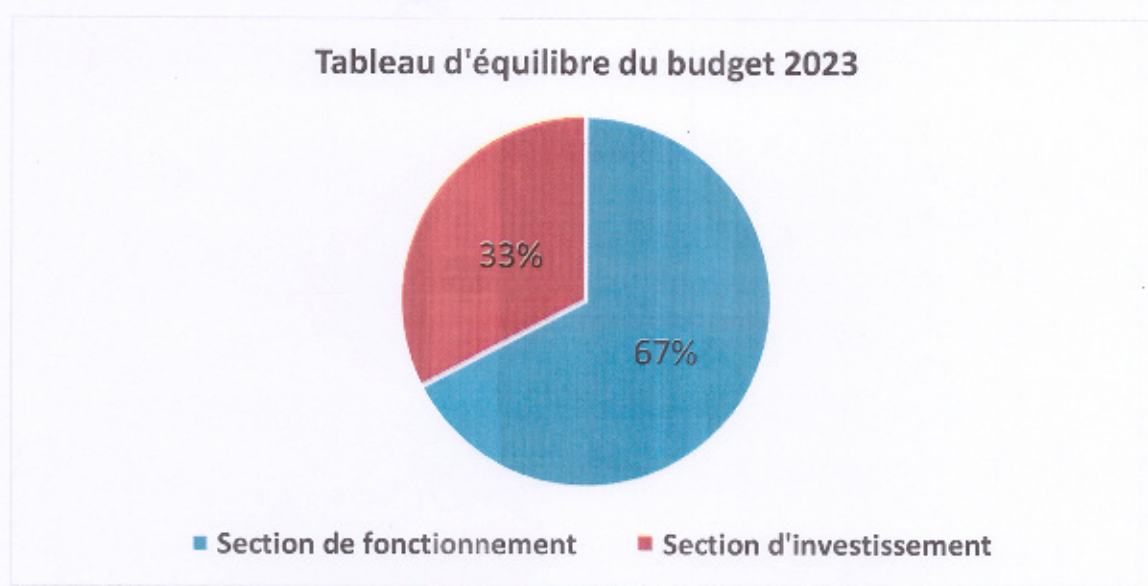
En matière de dépenses, les orientations générales tournent autour de l'efficacité et de la rationalisation des dépenses de fonctionnement, ce qui permettra de dégager des marges pour augmenter les investissements. Les options dégagées portent particulièrement sur la maîtrise de la masse salariale et le renforcement du niveau d'exécution des dépenses d'investissement.

Ainsi, le projet de budget de l'année 2023 s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de **7 857 906 640 F CFA** dont **5 294 129 312 F CFA** en section de fonctionnement soit **67,37%** et **2 563 777 328 F CFA** en section d'investissement équivalent à **32,63%** en valeur relative.

Par rapport au budget primitif de 2022, il enregistre une hausse de **346 108 866 F CFA** en valeur absolue et **04,61%** en valeur relative.

Dans ces grands équilibres, le projet de budget de l'année 2023 se présente ainsi qu'il suit :

SECTION	DEPENSES en f CFA	RECETTES en f CFA	%
FONCTIONNEMENT	5 294 129 312	5 294 129 312	67,37
INVESTISSEMENT	2 563 777 328	2 563 777 328	32,63
TOTAL	7 857 906 640	7 857 906 640	100



I- RECETTES

A-Les recettes de fonctionnement

Les recettes de la section fonctionnement s'affichent en progression de **01,28%**, passant de **5 227 247 279 F CFA** en 2022 à **5 294 129 312 FCFA** dans le présent budget. Elles connaissent une hausse de **66 882 033 F CFA** en valeur absolue. Elles peuvent être regroupées en deux (02) catégories :

- Les recettes fiscales
- Les autres recettes de fonctionnement

Tableau des recettes de fonctionnement

Libellé	Budget primitif 2022 en F CFA	Budget primitif 2023 en F CFA	Ecart en F CFA
1- Recettes fiscales	4 506 602 263	4 871 813 397	365 211 134
2-Autres Recettes	641 930 176	422 315 915	-219 614 201
TOTAUX	5 148 532 439	5 294 129 312	145 596 873

1. Les recettes fiscales

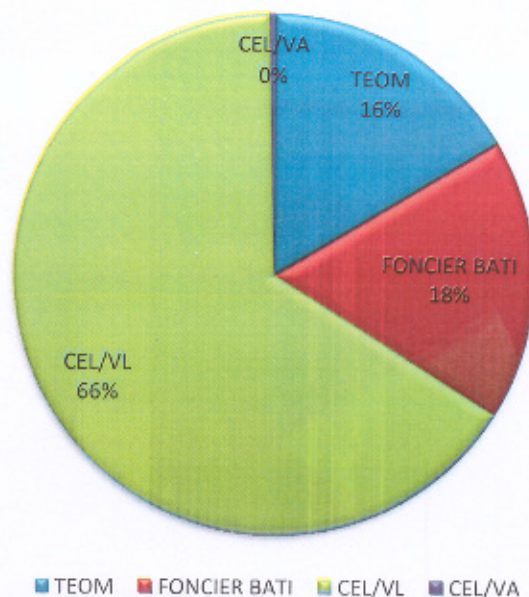
Principales ressources de fonctionnement du budget, les recettes fiscales s'élèvent à **4 871 813 397 F CFA** contre **4 506 602 263 F CFA** en 2022 soit une augmentation de **365 211 134 F CFA** en valeur absolue et **08,10%** en valeur relative. Elles représentent **92,02 %** des recettes de fonctionnement et comprennent :

- La taxe d'enlèvement des ordures ménagères ;
- La contribution foncière sur les propriétés bâties (foncier bâti) ;
- La contribution économique locale sur la valeur locative ;
- La contribution économique locale sur la valeur ajoutée.

Tableau des recettes fiscales

Compte	Libellé	Budget primitif 2022 en F CFA	Budget primitif 2023 en F CFA	Ecart	Evol/n-1
7020	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	677 639 946	798 642 492	121 002 546	17,86%
721	Foncier bâti	794 871 124	852 700 502	57 829 378	07,28%
728.1	Contribution économique sur la valeur locative	3 018 091 193	3 204 470 403	186 379 210	06,18%
728.2	Contribution économique sur la valeur ajoutée	16 000 000	16 000 000	0	0
Total		4 726 661 301	4 871 813 397	365 211 134	08,10%

Représentation graphique des recettes fiscales



La taxe d'enlèvement des ordures ménagères et le foncier bâti connaissent une hausse globale de **178 831 924 F CFA** en valeur absolue et **12,14 %** en valeur relative. Cette évolution se justifie par les résultats attendus dans le cadre des opérations de recensement actuellement effectuées par le Centre fiscal de Pikine en relation avec la commission de la fiscalité locale.

La contribution économique locale sur la valeur locative est estimée à **3 204 470 403 F CFA** contre **3 018 091 193 F CFA** en 2022, soit une hausse de **186 379 210 F CFA** en valeur absolue et **06,18%** en valeur relative. Elle représente **60,53%** des recettes de fonctionnement.

Pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et l'impôt foncier bâti, les estimations ont été faites sur la base des émissions de l'année en cours. Par contre, pour la contribution économique locale sur la valeur locative dont le recouvrement est beaucoup plus maîtrisé que les impôts fonciers, une légère majoration a été effectuée sur les émissions de l'année 2022.

Pour la contribution économique locale sur la valeur ajoutée, l'allocation de **16 000 000 F CFA** de l'année en cours a été reconduite. Pour rappel, la CEL/VA qui fait l'objet d'une répartition par arrêté interministériel du ministre chargé des finances et celui chargé des collectivités territoriales, a tendance à disparaître pour les Villes.

2. Les autres recettes de fonctionnement

Les autres recettes de fonctionnement sont constituées des revenus du patrimoine et des services, du fonds de dotation de la décentralisation et de la subvention de la coopération espagnole dans le cadre du Projet PACMAS III. Elles s'élèvent à **422 315 915 F CFA** et représentent **07,98%** des recettes de fonctionnement.

Les revenus du patrimoine et des services proviennent du produit de l'expédition des actes d'état civil, des redevances du domaine (location de salles et de terrains de sports) et des recettes éventuelles ou imprévues. Elles sont estimées à **129 000 000 FCFA** et représentent **02,44 %** des recettes de fonctionnement.

Pour ces recettes, la mise en place d'un dispositif beaucoup plus efficace de recouvrement s'impose. Il s'avère ainsi nécessaire, pour la location de stades et de salles, de mettre en place des régies de recettes. Par contre, pour le produit de l'expédition des actes de l'état civil, l'instauration d'un système plus rigoureux de gestion des vignettes s'impose. Il s'agira, à cet effet, de veiller à l'apposition systématique des vignettes sur tous les actes délivrés au niveau du Centre principal d'état civil.

Pour les recettes éventuelles ou imprévues, la prévision de **100 000 000 F CFA** inscrite dans le budget de l'année en cours a été reconduite. Une tendance constante à la hausse est constatée d'année en année sur cette rubrique.

Le montant prévu pour le fonds de dotation de la décentralisation s'élève à **230 000 000 F CFA** contre **399 067 580 F CFA** en 2022 soit une baisse en valeur absolue **169 067 580 F CFA** et **73, 51%** en valeur relative. Cette diminution se justifie en grande partie par la suppression du montant destiné au paiement des délégués de quartier du Département de Pikine par la Ville. Elle s'explique également par la forte réduction du poids démographique de la ville de Pikine à l'issue du découpage administratif intervenu en 2021 avec l'érection du Département de Keur de Massar.

Dans le cadre du Projet PACMAS III, la Ville de Pikine va recevoir la troisième tranche de la subvention octroyée par la coopération espagnole pour la somme de **62 315 915 F CFA**. Ce projet rentre dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques.

B - Les recettes d'investissement

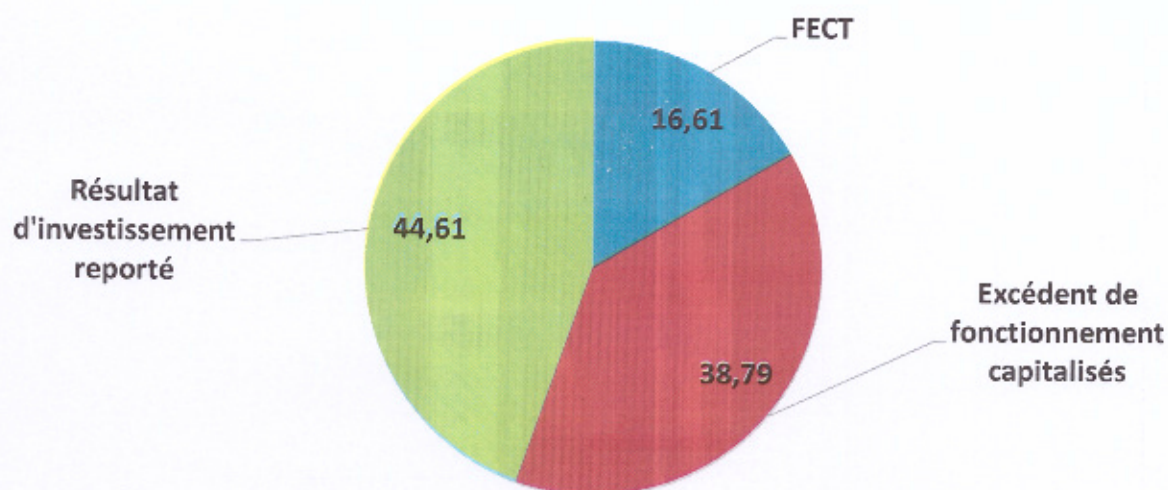
Elles s'affichent en progression de **12,22%** passant de **2 284 550 495 FCFA** en 2022 à **2 563 777 328 FCFA** en 2023 soit une hausse de **279 226 833 FCFA** en valeur absolue. Elles comprennent :

- L'allocation de l'année 2022 du PACASEN qui s'élève à **425 730 371 FCFA** ;
- L'excédent de fonctionnement capitalisé de **994 393 312 F CFA** qui correspond par anticipation à l'épargne brute que la Ville va dégager pour le financement sur fonds propres de ses investissements. La hausse de **158 033 747 F CFA** enregistré sur ce poste traduit la volonté de la Ville de relever son effort d'investissement et de dépasser le niveau de satisfaction le plus élevé de l'indicateur de performance relatif à la capacité d'autofinancement ;
- Le résultat prévisionnel d'investissement estimé à **1 143 653 645 F CFA** constitue une disponibilité de trésorerie qui permettra à la Ville d'assurer le paiement de tous les marchés en cours d'exécution et la prise en charge de nouveaux projets ;

Tableau des recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	Budget primitif 2023 en F CFA	%/RI
1052	Fonds de concours du FECT	425 730 371	16,61%
115	Excédent de fonctionnement capitalisé	994 393 312	38,79%
123	Résultat d'investissement reporté	1 143 653 645	44,61%
	Total	2 563 777 328	100%

Représentation graphique des recettes d'investissement



II – DEPENSES

Les dépenses sont constituées des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement.

A. Les dépenses de fonctionnement

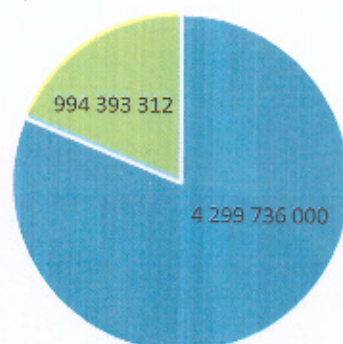
Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **5 294 129 312 F CFA** contre **5 227 247 279 F CFA** en 2022 et enregistrent une hausse de **66 882 033 F CFA** en valeur absolue et **01,28%** en valeur relative.

Elles peuvent être réparties en deux grandes masses :

- Les dépenses réelles de fonctionnement
- Les dépenses d'ordre de fonctionnement

LIBELLE	Budget primitif 2023 en F CFA	%/DF
Dépenses réelles de fonctionnement	4 299 736 000	81,22%
Dépenses d'ordre	994 393 312	18,78%
TOTAUX	5 294 129 312	100

Représentation graphique des dépenses réelles de fonctionnement



■ Dépenses réelles de fonctionnement ■ Dépenses d'ordre

1. Les dépenses réelles de fonctionnement

Elles peuvent être regroupées en deux catégories :

- Les dépenses de personnel
- Les autres dépenses courantes

a) - les dépenses de personnel

Pour l'année 2023, l'objectif décliné dans les orientations budgétaires de maintenir le ratio frais de personnel/dépenses de fonctionnement en dessous de **40%**, reste de rigueur. L'orientation générale porte sur la prise en compte de l'incidence financière des mesures de revalorisation des salaires des autres agents de l'Etat tout en veillant au respect du ratio recommandé pour satisfaire l'indicateur de performance (IDP) relatif au contrôle de la masse salariale

Les dépenses de personnel (**1 722 100 000 F CFA**) représentent **32,53 %** des dépenses de fonctionnement. Elles regroupent les salaires des agents, les indemnités des délégués de quartier, les indemnités de fonction, de logement et de responsabilité, les frais de recyclage et de formation, les capitaux-décès et les frais médicaux et d'hospitalisation du personnel.

La masse salariale, quant à elle, s'élève à **1 550 100 000 F CFA** et représente **29,28 %** des dépenses de fonctionnement. Elle est constituée

uniquement de la rémunération des agents et des charges sociales (cotisations à l'IPRES et aux prestations familiales).

b) –les autres dépenses courantes de fonctionnement

Il s'agit des achats de biens et services et des charges diverses. Les dépenses concernées s'élèvent à **2 577 636 000 F CFA** et se répartissent ainsi qu'il suit :

Libellé	Budget primitif 2022 en F CFA	Budget primitif 2023 en F CFA	Ecart en F CFA
Achat de biens et services	740 170 000	642 036 000	-98 134 000
Charges diverses	1 608 467 714	1 935 600 000	327 132 286
Total	2 348 637 714	2 577 636 000	228 998 286

b.1 -Les achats de biens et services

Ils concernent les dépenses destinées au fonctionnement correct des services de la Ville telles que les acquisitions de mobiliers, machines, appareils de bureau, fournitures de bureau, produits d'entretien et de désinfection, imprimés et registres, les loyers et honoraires, les communications téléphoniques, les consommations d'eau et électricité, le carburant, les fêtes et cérémonies, les frais de mission et de transport, etc...

Les achats de biens et services évaluées à **642 036 000 F CFA** contre **740 170 000 F CFA** en 2022, représentent **12,13%** des dépenses de fonctionnement. Ils enregistrent une baisse de **98 134 000 F CFA** en valeur absolue et **13,26 %** en valeur relative traduisant ainsi la volonté de la Ville de rationaliser les dépenses courantes de fonctionnement.

b.2 - Les charges diverses

Elles correspondent souvent à des allocations de subventions sans contrepartie, à des participations résultant des engagements pris par la ville ou prévus par la réglementation en vigueur et à des versements réalisés au profit des partenaires publics, privés et associatifs.

Pour soulager les populations fortement impactées par la crise, l'orientation générale retenue était d'évaluer à la hausse les dépenses de transfert telles que les secours, les subventions aux lieux de culte, les

subventions aux associations, les bourses et aides scolaires et les participations diverses.

Elles s'élèvent à **1 935 600 000 F CFA** contre **1 608 467 714 F CFA** en 2022, soit une augmentation en valeur absolue **327 132 286 F CFA** et **20,34%**.

2 - Les dépenses d'ordre

La seule dépense d'ordre inscrite dans le budget concerne le prélèvement pour dépenses d'investissement ou autofinancement prévisionnel. Il s'élève à **994 393 312 F CFA** contre **836 359 565 F CFA** en 2022 soit une évolution à la hausse de **158 033 747 F CFA** en valeur absolue et **18,90 %** en valeur relative.

Les opérations d'ordre ne donnent pas lieu à des décaissements contrairement aux opérations réelles. Elles font néanmoins l'objet d'inscriptions budgétaires et permettent d'opérer un virement de recettes de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

B. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent globalement à **2 563 777 328 FCFA** contre **2 284 550 495 F CFA** en 2022 soit une progression de **279 226 833 F CFA** en valeur absolue et **12,22%** en valeur relative.

L'objectif visé demeure le relèvement du taux d'exécution du budget d'investissement à hauteur de plus de **60 %** pour atteindre la note maximale de l'IDP 1.2

Elles sont composées des dépenses d'équipement et des Prêts et créances dus par la Ville.

1. Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement retracent l'ensemble des crédits destinés aux études, aux travaux et aux acquisitions qui concourent à l'accroissement du patrimoine de la ville. Au sein de ces dépenses, il faut noter les projets en cours et les réalisations nouvelles.

a) - Réalisations en cours

Elles concernent l'aménagement et la réhabilitation de l'hôtel de ville et de ses annexes, la construction et la réhabilitation de salles de classes et toilettes dans les lycées et collèges, l'aménagement de la salle polyvalente de l'Inspection d'académie de Pikine/Guédiawaye, la construction du siège du Conseil départemental de la jeunesse, l'achèvement de la bibliothèque municipale et les frais d'études techniques et architecturales et d'assistance à la maîtrise d'ouvrage.

Les crédits destinés à ces opérations sont répertoriés dans le tableau ci-après :

Compte	Nature de la dépense	Montant
701-1 / 22001	Aménagement mairie et annexes	55 683 572
706-1 / 220 801	Construction de salles de classes	33 358 535
706-1/220804	Aménagement de la salle polyvalente de l'IA	54 782 124
706-1/220805	Réhabilitation des lycées et collèges	33 074 993
706-2/ 220812	Construction du siège du conseil départemental de la jeunesse	25 624 659
706-2/220 814	Construction de la bibliothèque municipale	235 000 000
721/2024	Etudes techniques et architecturales et frais d'assistance à la maîtrise d'ouvrage	85 815 950
TOTAL		523 339 833

b) – Réalisations nouvelles

Pour les réalisations nouvelles, l'accent sera principalement mis sur la réalisation d'infrastructures structurantes comme la construction d'un lycée dans l'arrondissement de Dagoudane. Une attention particulière sera également accordée à l'amélioration du cadre de vie des populations par l'aménagement de places publiques et d'espaces verts, la modernisation du réseau d'éclairage public, la solarisation des infrastructures scolaires, la réhabilitation des infrastructures sportives

de la femme de Guinaw Rails Nord, l'acquisition de motopompes et l'aménagement d'un terrain mini-foot à Pikine Ouest.

Les opérations nouvellement envisagées sont estimées à **1 910 000 000 F CFA** et représentent **74,50%** des dépenses d'investissement.

Elles classées dans le tableau ci-dessous :

Compte	Nature de la dépense	Montant
702-1B/221049	Aménagements de places publics et d'espaces verts	100 000 000
702-1B/2232	Acquisition de motopompes	50 000 000
702-1G/221622	Modernisation du réseau d'éclairage	180 000 000
706-1/220800	Construction d'un lycée à Dagoudane	1 500 000 000
706-2/220810	Equipement de la maison de la femme de Guinaw Rails Nord	30 000 000
706-3 / 220830	Aménagement d'un terrain mini-foot à Pikine - Ouest	30 000 000
706-3/220843	Réhabilitation des infrastructures sportives	20 000 000
TOTAL		1 910 000 000

2. Les Prêts et créances

Les prêts et autres créances s'élèvent globalement à **130 437 495 F CFA** et représentent **05,09%** des dépenses d'investissement.

Ils sont constitués du remboursement du capital de la dette due à l'ADM dans le cadre des premiers contrats de ville pour le montant de **20 000 000 F CFA** et du reliquat (**110 437 495 F CFA**) à verser au Conseil départemental de Keur Massar pour la poursuite des travaux de construction de salles de classes dans les lycées et collèges qui relèvent désormais de sa compétence.

Telle est, chers conseillers, l'économie du projet de budget 2023, soumis à votre examen.

Le Maire

Abdoulaye THIMBO

REPUBLIQUE DU SENEGAL
VILLE DE PIKINE



BUDGET 2023 DE LA VILLE DE PIKINE

I - RECETTES

RECETTES - SECTION DE FONCTIONNEMENT

NOMENCLATURE		RECETTES VOTEES	RECETTES APPROUVEES
12	REPORT A NOUVEAU		
121	Report a nouveau	0	
	TOTAL DU CHAPITRE 12	0	
70	PRODUITS DE L'EXPLOITATION		
7020	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	798 642 492	
7094	Produit de l'expédition des actes d'état civil	12 000 000	
	TOTAL DU CHAPITRE 70	810 642 492	
71	PRODUITS DOMANIAUX		
7105	Location de la salle de fête	2 000 000	
7107	Location de stades et terrains de sports	15 000 000	
	TOTAL DU CHAPITRE 71	17 000 000	
72	IMPOTS LOCAUX		
724	impôt foncier bâti	852 700 502	
728.1	Contribution économique locale sur la valeur locative	3 204 470 403	
728.2	Contribution économique locale sur la valeur ajoutée	16 000 000	
	TOTAL DU CHAPITRE 72	4 073 170 905	

74	PRODUITS DIVERS		
749	Recettes éventuelles ou imprévues	100 000 000	
	TOTAL DU CHAPITRE 74	100 000 000	

75	DOTATION DE FONCTIONNEMENT		
755	Fonds de dotation de la décentralisation	230 000 000	
	TOTAL DU CHAPITRE 75	230 000 000	

76	REMBOURSEMENT, FONDS DE CONCOURS,PARTICIPATIONS		
7601	Remboursement de frais d'hospitalisation	1 000 000	
7623	Autres participations	62 315 915	
	TOTAL DU CHAPITRE 76	63 315 915	

	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	5 294 129 312	
--	---	----------------------	--

RECETTES - SECTION D'INVESTISSEMENT

NOMENCLATURE		RECETTES VOTEES	RECETTES APPROUVEES
10	DOTATION		
105	FONDS DE CONCOURS		
1052	Fonds de concours du FECT	425 730 371	
1059	Autres fonds de concours	0	
	TOTAL DU CHAPITRE 10	425 730 371	
11	RESERVES		
115	Excedents de fonctionnement capitalisés	994 393 312	
	TOTAL DU CHAPITRE 11	994 393 312	
12	REPORT A NOUVEAU		
121	Report à nouveau		
122	Résultat d'investissement de l'année		
123	Résultat d'investissement reporté	1 143 653 645	
	TOTAL DU CHAPITRE 12	1 143 653 645	
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 563 777 328	

RECAPITULATION GENERALE DES RECETTES

NOMENCLATURE		RECETTES VOTEES	RECETTES APPROUVEES
	SECTION D'INVESTISSEMENT		
10	DOTATION	425 730 371	
11	RESERVES	994 393 312	
12	REPORT A NOUVEAU	1 143 653 645	
	TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	2 563 777 328	

	SECTION DE FONCTIONNEMENT		
12	REPORT A NOUVEAU	0	
70	PRODUITS DE L'EXPLOITATION	810 642 492	
71	PRODUITS DOMANIAUX	17 000 000	
72	IMPOTS LOCAUX	4 073 170 905	
74	PRODUITS DIVERS	100 000 000	
75	DOTATION DE FONCTIONNEMENT	230 000 000	
76	REMBOURSEMENTS, FONDS DE CONCOURS, PARTICIPATIONS	63 315 915	
	TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	5 294 129 312	

TOTAL GENERAL DES RECETTES		7 857 906 640	
-----------------------------------	--	----------------------	--

II - DEPENSES

DEPENSES - SECTION DE FONCTIONNEMENT

NOMENCLATURE		Prévision de l'année précédente	Crédits votés par le conseil municipal		
			Dépenses engagées non mandatées	Crédits de l'année	Total
	SCE 110-DETTES-REDEVANCES-ASSURANCES				
	S/sce 110 - 5 INTERETS ET AUTRES CHARGES FINANCIERES				
673	Frais financiers divers	2 000 000	0	0	0
	TOTAL S/sce 110 - 5	2 000 000	0	0	0
	TOTAL DU SERVICE 110	2 000 000	0	0	0

	SCE 210 CONTINGENTS ET PARTICIPATIONS				
6460	Participation au fonctionnement du service national contre l'incendie	5 000 000		5 000 000	5 000 000
6469	Participations diverses	252 567 714		250 000 000	250 000 000
	TOTAL SERVICE 210	257 567 714	0	255 000 000	255 000 000

	SCE 313 - CABINET DU MAIRE				
6130	Carburant	25 000 000		20 000 000	20 000 000
622	Frais de mission	30 000 000		35 000 000	35 000 000
64521	Subvention pour entretien des lieux de culte	15 000 000		20 000 000	20 000 000
64640	Cotisation à l'association des maires	3 000 000		3 000 000	3 000 000
6470	Indemnités représentation du Maire	20 400 000		20 400 000	20 400 000
6471	Indemnités de représentation des adjoints au Maire	9 750 000		25 200 000	25 200 000
6490	Dépenses diverses	202 000 000		250 000 000	250 000 000
65307	Indemnités des délégués de quartier	220 000 000		140 000 000	140 000 000
	TOTAL DU SERVICE 313	525 150 000	0	513 600 000	513 600 000

NOMENCLATURE		Prévision de l'année précédente	Crédits votés par le conseil municipal		
			Dépenses engagées non mandatées	Crédits de l'année	Total
	SCE 321 - SECRETARIAT ET BUREAUX				
616	Fournitures de bureau	15 000 000		15 000 000	15 000 000
6320	Honoraires	5 900 000		5 900 000	5 900 000
6321	Frais d'actes de contentieux, d'expertise et de justice	10 000 000		10 000 000	10 000 000
63310	Imprimés et registres	5 000 000		5 000 000	5 000 000
63311	Frais d'insertion dans les journaux	12 000 000		10 000 000	10 000 000
63321	Communications téléphoniques	15 000 000		15 000 000	15 000 000
633700	Acquisition de mobiliers de bureaux	15 000 000		15 000 000	15 000 000
633701	Acquisition de machines et appareils de bureau	20 000 000		20 000 000	20 000 000
633704	Acquisition et installation des appareils de ventilation et de climatisation	5 000 000		5 000 000	5 000 000
650	Personnel soumis au régime de rémunération des fonctionnaires	8 000 000		8 000 000	8 000 000
6510	Personnel permanent	748 000 000		630 000 000	630 000 000
65300	Indemnités de sujétion	3 000 000		2 600 000	2 600 000
65301	Indemnités pour travaux supplémentaires	25 000 000		25 000 000	25 000 000
65302	Indemnités de logement	3 000 000		2 600 000	2 600 000
6540	IPRES	90 000 000		60 000 000	60 000 000
6541	Cotisations aux prestations familiales	18 000 000		18 000 000	18 000 000
	TOTAL DU SERVICE 321	997 900 000	0	847 100 000	847 100 000

NOMENCLATURE		Prévision de l'année précédente	Crédits votés par le conseil municipal		
			Dépenses engagées non mandatées	Crédits de l'année	Total
	SCE 331 - RECETTE MUNICIPALE				
6130	Carburant	15 000 000		15 000 000	15 000 000
65303	Indemnités de gestion du receveur	500 000		500 000	500 000
	TOTAL DU SERVICE 331	15 500 000	0	15 500 000	15 500 000

NOMENCLATURE		Prévision de l'année précédente	Crédits votés par le conseil municipal		
			Dépenses engagées non mandatées	Crédits de l'année	Total
	SCE 341 - SERVICE DE PERCEPTION MUNICIPALE				
616	Fournitures de bureau	5 000 000		5 000 000	5 000 000
63310	Imprimés et registres	2 000 000		2 000 000	2 000 000
63313	Achat de tickets de perception	2 000 000		2 000 000	2 000 000
633700	Acquisition de mobiliers de bureaux	10 000 000		5 000 000	5 000 000
633701	Acquisition de machines et appareils de bureau	10 000 000		5 000 000	5 000 000
6510	Personnel permanent	65 000 000		62 000 000	62 000 000
65301	Indemnités pour travaux supplémentaires	2 000 000		2 000 000	2 000 000
6540	IPRES	10 000 000		5 000 000	5 000 000
6541	Cotisations aux prestations familiales	2 700 000		1 800 000	1 800 000
	TOTAL DU SERVICE 341	108 700 000		89 800 000	89 800 000

NOMENCLATURE		Prévision de l'année précédente	Crédits votés par le conseil municipal		
			Dépenses engagées non mandatées	Crédits de l'année	Total
	SCE 361 - PROPRIETES COMMUNALES				
6302	Location d'immeubles	6 136 000		6 136 000	6 136 000
	TOTAL DU SERVICE 361	6 136 000	0	6 136 000	6 136 000

NOMENCLATURE		Prévision de l'année précédente	Crédits votés par le conseil municipal		
			Dépenses engagées non mandatées	Crédits de l'année	Total
	SCE 371 - PROT. POP./ ACC. & FLEAU CALAM				
612	Habillement	2 000 000		4 000 000	4 000 000
633720	Acquisition de matériels de sécurité	2 000 000		2 000 000	2 000 000
6510	Personnel permanent	25 000 000		25 000 000	25 000 000
65301	Indemnités pour travaux supplémentaires	3 000 000		3 000 000	3 000 000
6540	IPRES	3 500 000		2 500 000	2 500 000
6541	Cotisations aux prestations familiales	1 250 000		1 000 000	1 000 000
	TOTAL DU SERVICE 371	36 750 000	0	37 500 000	37 500 000

NOMENCLATURE		Prévision de l'année précédente	Crédits votés par le conseil municipal		
			Dépenses engagées non mandatées	Crédits de l'année	Total
	SCE 391 - NETTOIEMENT				
612	Habillement	0		4 000 000	4 000 000
615	Produits d'entretien	15 000 000		15 000 000	15 000 000
633709	Matériels de balayage	5 000 000		10 000 000	10 000 000
6510	Personnel permanent	49 000 000		49 000 000	49 000 000
65301	Indemnités pour travaux supplémentaires	2 000 000		2 000 000	2 000 000
65110	Personnel temporaire pour travaux de nettoyage ou d'assainissement	5 000 000		3 000 000	3 000 000
6540	Ipres	7 000 000		4 000 000	4 000 000
6541	Cotisations aux prestations familiales	1 600 000		1 600 000	1 600 000
	TOTAL DU SERVICE 391	84 600 000	0	88 600 000	88 600 000

NOMENCLATURE		Prévision de l'année précédente	Crédits votés par le conseil municipal		
			Dépenses engagées non mandatées	Crédits de l'année	Total
	SCE 401 - ATELIERS ET GARAGES				
612	Habillement	5 000 000		5 000 000	5 000 000
6130	Carburant	90 000 000		90 000 000	90 000 000
6304	Location matériels de terrassement et engins divers	75 634 000		30 000 000	30 000 000
6311	Entretien et réparation des bâtiments communaux	10 000 000		0	0
633713	Acquisition d'outillage divers	6 000 000		2 000 000	2 000 000
633715	Pièces détachées ou matériel de rechange	0		4 000 000	4 000 000

6510	Personnel permanent	225 000 000		225 000 000	225 000 000
65301	Indemnités pour travaux supplémentaires	12 000 000		12 000 000	12 000 000
65315	Prime de prudence des chauffeurs	2 000 000		2 000 000	2 000 000
6540	IPRES	33 000 000		20 000 000	20 000 000
6541	Cotisations aux prestations familiales	9 200 000		7 000 000	7 000 000
	TOTAL DU SERVICE 401	467 834 000	0	397 000 000	397 000 000

NOMENCLATURE		Prévision de l'année précédente	Crédits votés par le conseil municipal		
			Dépenses engagées non mandatées	Crédits de l'année	Total
	SCE 411 - SERVICE DES EAUX				
6181	Consom.d'eau dans les bâtim. et lieux publics	24 000 000		20 000 000	20 000 000
	TOTAL DU SERVICE 411	24 000 000	0	20 000 000	20 000 000

NOMENCLATURE		Prévision de l'année précédente	Crédits votés par le conseil municipal		
			Dépenses engagées non mandatées	Crédits de l'année	Total
	SCE 412 - SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT				
6303	Location de véhicules	60 000 000		60 000 000	60 000 000
63125	Entretien des caniveaux et canaux	20 000 000		20 000 000	20 000 000
	TOTAL DU SERVICE 412	80 000 000	0	80 000 000	80 000 000

NOMENCLATURE		Prévision de l'année précédente	Crédits votés par le conseil municipal		
			Dépenses engagées non mandatées	Crédits de l'année	Total
	SCE 421 - ECLAIRAGE PUBLIC				
6183	Eclairage des bâtim. et lieux publics	50 000 000		50 000 000	50 000 000
63126	Entretien et réparation du réseau électrique	75 000 000		0	0
	TOTAL DU SERVICE 421	125 000 000	0	50 000 000	50 000 000

NOMENCLATURE		Prévision de l'année précédente	Crédits votés par le conseil municipal		
			Dépenses engagées non mandatées	Crédits de l'année	Total
	SCE 431 - INTERVENTION EN MATIERE ECONOMIQUE				
6491	Dépenses éventuelles ou imprévues	100 000 000	0	0	0
	TOTAL DU SERVICE 431	100 000 000	0	0	0

NOMENCLATURE		Prévision de l'année précédente	Crédits votés par le conseil municipal		
			Dépenses engagées non mandatées	Crédits de l'année	Total
	SCE 441 - EDUCA. - JEUN. -CULT. & SPORTS				
64551	Coupes récompenses et prix	80 000 000		80 000 000	80 000 000
64552	Bourses et allocations scolaires	350 000 000		350 000 000	350 000 000
6465	Participation à l'organisation de la semaine nationale de la jeunesse	3 000 000		7 000 000	7 000 000
6469	Participations diverses	160 000 000		260 000 000	260 000 000

6510	Personnel permanent	274 000 000		230 000 000	230 000 000
65301	Indemnités pour travaux supplémentaires	12 000 000		12 000 000	12 000 000
6540	IPRES	38 000 000		22 000 000	22 000 000
6541	Cotisations aux prestations familiales	10 000 000		8 500 000	8 500 000
	TOTAL DU SERVICE 441	927 000 000	0	969 500 000	969 500 000

NOMENCLATURE		Prévision de l'année précédente	Crédits votés par le conseil municipal		
			Dépenses engagées non mandatées	Crédits de l'année	Total
	SCE 451- SANTE-HYGIENES-ACTIONS SOCIALES				
6192	Produit de désinfection	10 000 000		5 000 000	5 000 000
64510	Secours aux indigents	250 000 000		500 000 000	500 000 000
6469	Participations diverses	65 000 000		80 000 000	80 000 000
6510	Personnel permanent	85 000 000		85 000 000	85 000 000
65301	Indemnités pour travaux supplémentaires	4 000 000		4 000 000	4 000 000
6540	IPRES	13 000 000		7 000 000	7 000 000
6541	Cotisations aux prestations familiales	2 000 000		2 000 000	2 000 000
	TOTAL DU SERVICE 451	429 000 000	0	683 000 000	683 000 000

NOMENCLATURE		Prévision de l'année précédente	Crédits votés par le conseil municipal		
			Dépenses engagées non mandatées	Crédits de l'année	Total
	SCE 508 - FETES ET CEREMONIES PUBLIQUES				
6334	Frais d'hôtel et de restaurant	30 000 000		40 000 000	40 000 000
63380	Fêtes officielles	25 000 000		35 000 000	35 000 000
	TOTAL DU SERVICE 508	55 000 000	0	75 000 000	75 000 000

NOMENCLATURE		Prévision de l'année précédente	Crédits votés par le conseil municipal		
			Dépenses engagées non mandatées	Crédits de l'année	Total
	SCE 509 - DEPENSES DIVERSES				
629	Autres frais de transport	25 000 000		50 000 000	50 000 000
6490	Dépenses diverses	35 000 000		55 000 000	55 000 000
6499	Autres dépenses	57 750 000		30 000 000	30 000 000
6547	Capital-décès	5 000 000		5 000 000	5 000 000
655	Frais de formation professionnelle et de recyclage	10 000 000		10 000 000	10 000 000
656	Frais médicaux du personnel communal	10 000 000		15 000 000	15 000 000
657	Frais d'hospitalisation	5 000 000		7 000 000	7 000 000
	TOTAL DU SERVICE 509	147 750 000	0	172 000 000	172 000 000

NOMENCLATURE		Prévision de l'année précédente	Crédits votés par le conseil municipal		
			Dépenses engagées non mandatées	Crédits de l'année	Total
	SCE 600 - OPERATIONS FINANCIERES				
681	Prélèvement pour dépenses d'investissement	836 359 565		994 393 312	994 393 312
	TOTAL DU SERVICE 600	836 359 565	0	994 393 312	994 393 312

	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	5 226 247 279	0	5 294 129 312	5 294 129 312
--	---	----------------------	----------	----------------------	----------------------

RECAPITULATION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

NOMENCLATURE		Prévision de l'année précédente	Crédits votés par le conseil municipal		
			Dépenses engagées non mandatées	Crédits de l'année	Total
110	DETTES-REDEVANCES-ASSURANCES	2 000 000	0	0	0
210	CONTINGENTS ET PARTICIPATIONS	257 567 714	0	255 000 000	255 000 000
313	CABINET DU MAIRE	525 150 000	0	513 600 000	513 600 000
321	SECRETARIAT ET BUREAUX	997 900 000	0	847 100 000	847 100 000
331	RECETTE MUNICIPALE	15 500 000	0	15 500 000	15 500 000
341	SERVICE DE PERCEPTION MUNICIPALE	108 700 000	0	89 800 000	89 800 000
361	PROPRIETES COMMUNALES	6 136 000	0	6 136 000	6 136 000
371	PROTECTION DES POPULATIONS CONTRE LES ACCIDENTS ET FLEAUX	36 750 000	0	37 500 000	37 500 000
391	NETTOIEMENT	84 600 000	0	88 600 000	88 600 000
401	ATELIERS ET GARAGES	467 834 000	0	397 000 000	397 000 000
411	SERVICES DES EAUX	24 000 000	0	20 000 000	20 000 000
412	SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT	80 000 000	0	80 000 000	80 000 000
421	ECLAIRAGE PUBLIC	125 000 000	0	50 000 000	50 000 000
431	INTERVENTION EN MATIERE ECONOMIQUE	100 000 000	0	0	0
441	EDUCATION-JEUNESSE-CULTURE ET SPORTS	927 000 000	0	969 500 000	969 500 000
451	SANTE- HYGIENE ET ACTIONS SOCIALES	429 000 000	0	683 000 000	683 000 000
508	FETES ET CEREMONIES PUBLIQUES	55 000 000	0	75 000 000	75 000 000
509	DEPENSES DIVERSES	147 750 000	0	172 000 000	172 000 000
600	PRELEVEMENT POUR DEPENSES D'INVESTISSEMENT	836 359 565	0	994 393 312	994 393 312
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		5 226 247 279	0	5 294 129 312	5 294 129 312

DEPENSES - SECTION D'INVESTISSEMENT

NOMENCLATURE		Reports de crédits	Crédits votés par le conseil municipal		
			Dépenses engagées non mandatées	Crédits de l'année	Total
SERVICE 701 - EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS					
	Sce 701/ 1 - Hôtel de Ville, Mairies et Annexes				
22001	Aménagement Mairies et Annexes		35 683 572	20 000 000	55 683 572
	TOTAL S/sce 701-1	0	35 683 572	20 000 000	55 683 572
	TOTAL DU SERVICE 701	0	35 683 572	20 000 000	55 683 572

SERVIVE 702 - VOIRIE					
	Sce 702/ 1 B - Voirie publique				
221049	Autres travaux d'aménagement			100 000 000	100 000 000
2232	Mobiliers et matériels de voirie			50 000 000	50 000 000
	TOTAL S/SERVICE 702/1B	0	0	150 000 000	150 000 000
	Sce 702/ 1 G - ECLAIRAGE PUBLIC				
221622	Aménagement de réseaux électriques			180 000 000	180 000 000
	TOTAL S/SERVICE 702/1G	0	0	180 000 000	180 000 000
	TOTAL SERVICE 702	0	0	330 000 000	330 000 000

NOMENCLATURE		Reports de crédits	Crédits votés par le conseil municipal		
			Dépenses engagées non mandatées	Crédits de l'année	Total
SERVICE 706 - EDUCATION, JEUNESSE, SPORTS ET CULTURE					
Sce 706/1 - Equipements scolaires					
220800	Equipements scolaires		-	1 500 000 000	1 500 000 000
220801	Construction de salles de classes		33 358 535		33 358 535
220804	Aménagement et modernisation des équip. Scolaires		34 782 124	20 000 000	54 782 124
220805	Grosses réparations aux équipements scolaires		33 074 993		33 074 993
2238	Mobiliers et matériels scolaires		0	0	0
	TOTAL S/SERVICE 706/1		101 215 652	1 520 000 000	1 621 215 652

NOMENCLATURE		Reports de crédits	Crédits votés par le conseil municipal		
			Dépenses engagées non mandatées	Crédits de l'année	Total
Sce 706/ 2 - Equipements culturels					
220810	Equipements sociaux-culturels		0	30 000 000	30 000 000
220812	Construction de maison de jeune et de la culture		25 624 659		25 624 659
220814	Construction de bobliothèques municipales	0		235 000 000	235 000 000
220826	Grosses réparations des équipements culturels	0		0	0
	TOTAL S/SERVICE 706/2	0	25 624 659	265 000 000	290 624 659

NOMENCLATURE		Reports de crédits	Crédits votés par le conseil municipal		
			Dépenses engagées non mandatées	Crédits de l'année	Total
Sce 706/ 3 - Equipements sportifs					
220830	Equipements sportifs			30 000 000	30 000 000
220843	Grosses réparations aux équipements sportifs	0		20 000 000	20 000 000
	TOTAL S/SERVICE 706/3	0	0	50 000 000	50 000 000
	TOTAL SERVICE 706		126 840 311	1 835 000 000	1 961 840 311
	Sce 721 - Etudes générales				
2024	Etudes à objectifs multiples		35 815 950	50 000 000	85 815 950
	TOTAL SERVICE 721	0	35 815 950	50 000 000	85 815 950
	Sce 731 - OPERATIONS FINANCIERES				
250	Prêt			20 000 000	20 000 000
251	Créances			110 437 495	110 437 495
	TOTAL SERVICE 731	0	0	130 437 495	130 437 495
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		0	198 339 833	2 365 437 495	2 563 777 328

RECAPITULATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

NOMENCLATURE		Reports de crédits	Crédits votés par le conseil municipal		
			Dépenses engagées non mandatées	Crédits de l'année	Total
701	EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS	0	35 683 572	20 000 000	55 683 572
702	VOIRIE	0	0	330 000 000	330 000 000
706	EDUCATION - JEUNESSE ET SPORTS	0	126 840 311	1 835 000 000	1 961 840 311
721	ETUDES GENERALES	0	35 815 950	50 000 000	85 815 950
731	OPERATIONS FINANCIERES	0	0	130 437 495	130 437 495
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	0	198 339 833	2 365 437 495	2 563 777 328

TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0	198 339 833	7 659 566 807	7 857 906 640
-----------------------------------	----------	--------------------	----------------------	----------------------

RECAPITULATION GENERALE DU BUDGET 2023

RECETTES	PREVISIONS	DEPENSES	PREVISIONS
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	5 294 129 312	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	5 294 129 312
RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 563 777 328	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 563 777 328
TOTAL GENERAL DES RECETTES	7 857 906 640	TOTAL GENERAL DES DEPENSES	7 857 906 640

BALANCE GENERALE

	CREDIT VOTES	CREDIT AUTORISES
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	5 294 129 312	
RECETTES	5 294 129 312	
SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES	2 563 777 328	
RECETTES	2 563 777 328	

Adopté en séance du conseil municipal du 22 décembre 2022 le budget de la ville de Pikine pour l'exercice 2023

- a) En Recettes à la somme de **Sept milliards huit cent cinquante sept millions neuf cent six mille six cent quarante francs CFA (7 857 906 640 Fcfa)** dont cinq milliards deux cent quatre vingt quatorze millions cent vingt neuf mille trois cent douze francs CFA (5 294 129 312 F CFA) en section de fonctionnement et deux milliards cinq cent soixante trois millions sept cent soixante dix sept mille trois cent vingt huit francs CFA (2 563 777 328 F CFA)
- b) En Dépenses à la somme de **Sept milliards huit cent cinquante sept millions neuf cent six mille six cent quarante francs CFA (7 857 906 640 Fcfa)** dont cinq milliards deux cent quatre vingt quatorze millions cent vingt neuf mille trois cent douze francs CFA (5 294 129 312 F CFA) en section de fonctionnement et Deux milliards cinq cent soixante trois millions sept cent soixante dix sept mille trois cent vingt huit francs CFA (2 563 777 328 F CFA) en section d'investissement.

LE MAIRE
ABDOULAYE THIMBO

Arrêté le budget de la Ville de Pikine pour l'exercice 2023

- c) En Recettes à la somme de **Sept milliards huit cent cinquante sept millions neuf cent six mille six cent quarante francs CFA (7 857 906 640 Fcfa)** cinq milliards deux cent quatre vingt quatorze millions cent vingt neuf mille trois cent douze francs CFA (5 294 129 312 F CFA) en section de fonctionnem deux milliards cinq cent soixante trois millions sept cent soixante dix sept mille trois cent vingt huit francs CFA (2 563 777 328 F CFA) en section d'investi:
- d) En dépenses à la somme de **Sept milliards huit cent cinquante sept millions neuf cent six mille six cent quarante francs CFA (7 857 906 640 Fcfa)** cinq milliards deux cent quatre vingt quatorze millions cent vingt neuf mille trois cent douze francs CFA (5 294 129 312 F CFA) en section de fonctionnem deux milliards cinq cent soixante trois millions sept cent soixante dix sept mille trois cent vingt huit francs CFA (2 563 777 328 F CFA) en section d'investi:

LE PREFET
MOUSTAPHA NDIAYE

Approuvé par arrêté
n° 004
du Page 25 **10 JAN. 2023**



DEPARTEMENT DE PIKINE

PREFECTURE

ANALYSE : arrêté portant approbation du budget année 2023 de la Ville de Pikine

LE PREFET DU DEPARTEMENT DE PIKINE

Vu la Constitution ;

Vu la loi 72-02 du 1^{er} février 1972, portant organisation de l'Administration territoriale, modifiée

Vu la loi 2013-10 du 28 décembre 2013 portant Code général des Collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 66-510 du 04 Juillet 1966 portant régime financier des Collectivités locales ;

Vu le décret n°2018 - 1231 du 4 juillet 2018 portant nomination du Préfet du département de Pikine ;

Vu le procès-verbal de la réunion du conseil de ville de Pikine en sa séance du 22 Décembre 2022 relative à l'examen et l'adoption du Budget ;

Vu la délibération n°0015 du 22 Décembre 2022 de la Ville de Pikine portant adoption du budget gestion 2023 ;

ARRETE :

Article Unique : Est approuvé le budget de la Ville de Pikine pour l'exercice 2023, adopté en recettes et en dépenses à la somme de **sept milliards huit cent cinquante-sept millions neuf cent six mille six cent quarante** francs CFA (**7.857.906.640 F**) dont :

-cinq milliards deux cent quatre-vingt-quatorze millions cent vingt-neuf mille trois cent douze francs CFA (**5.294.129.312 F**) en fonctionnement et

-Deux milliards cinq cent soixante-trois millions sept cent soixante-dix-sept mille trois cent vingt-huit francs CFA (**2.563.777.328 F**) en investissement.

Chaque feuillet du document budgétaire est paraphé et cacheté.

Fait à Pikine, le 10 Janvier 2023

AMPLIATIONS :

- MINT;
- MCTDAT ;
- GRD ;
- Maire Ville Pikine ;
- RPM
- Chrono/ Archive.


Moustapha NDIAYE